Des articles de la loi Avia censurée seront réintroduits dans le projet de loi « Séparatisme »

09/12/2020 à 13h26



Plusieurs dispositions qui n'avaient pas survécu à la censure magistrale du Conseil constitutionnel vont ainsi être décongelées. Pour mémoire, les neuf Sages avaient repéré dans ce texte LREM de multiples atteintes à la liberté d'expression dans l'obligation de suppression en 1 ou 24 heures, faisant tomber par contagion toutes les autres dispositions qui y étaient attachées.

Selon le Figaro notamment, cela concernerait les « *règles de coopération aux réseaux sociaux afin de faciliter l'identification des auteurs de propos haineux* », outre des obligations de transparence. Comme l'avait plaidé Cédric O, des mesures issues de la réforme du Digital Service Act, dévoilée à l'échelle européenne le 15 décembre, seront introduites « *par anticipation* ». Un moyen cavalier pour faire pression sur le sens des réformes à Bruxelles.

www.nextinpact.com